MALADIES
de la PEAU
et
VICES du SANG
SPÉCIALITÉS
RENOMMÉES
Laboratoires scientifiques
de la
PHARMie DU TRICHON
ROUBAIX
Docteur VERHAEGHE
Renseign. tous les jours
Mon sprecht vlaamsch

77e Année. -- N° 177. Le numéro : 25 centimes SAMEDI 25 JUIN 1932

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

	3 mois.	6 mois.	1 an.
Nord et limitrophes.....	22.00;	40.00;	76.00
Autres départements.....	25.00;	45.00;	80.00
Belgique	25.00;	45.00;	90.00
Union Postale: Tarif A..	35.00;	70.00;	140.00
— Tarif B..	50.00;	100.00;	200.00

ANNONCES.....
REDACTION.....

ROUBAIX	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 24, 9.69, 19.66 et 45.63.
TOURCOING	26, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE	3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
PARIS	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
MOUSCRON.....	105, rue de la Station. Tél. 5.44.

POSTAUX 87 LILLE

NOS PRIX
SONT IMBATTABLES !
Venez constater
cette vérité éclatante.
VOYEZ nos NOUVEAUX
MODÈLES D'ÉTÉ
AU SOLDEUR
25 à 35, rue Pierre-Motte
ROUBAIX

BILLET PARISIEN

L'ÉVOLUTION DE LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 24 JUIN (Minuit).

M. Herriot mettra samedi le Conseil des Ministres au courant des négociations de Genève et de Lausanne. Etant donnée l'importance de ces négociations, on peut conjecturer que ce Conseil prendra de graves décisions. Il aura, à tout le moins, à se prononcer sur les suites que les délégués français à Genève donneront au mémorandum du président Hoover. Il prendra aussi connaissance des pourparlers engagés à Lausanne entre nos représentants et les représentants du Reich et de la voie dans laquelle les négociations franco-allemandes semblent s'engager.

Ces pourparlers ont, paraît-il, évolué si favorablement aujourd'hui que M. von Papen, qui, lui aussi, a quitté Lausanne pour délibérer avec ses collègues du Cabinet, s'est déclaré très content. Mais le Chancelier du Reich peut fort bien être satisfait de peu. Le seul fait que les délégués français soient entrés en conversation avec leurs collègues allemands, le lendemain du jour où ces derniers déclaraient que l'Allemagne ne reprendrait jamais les paiements des réparations, a certainement semblé de bon augure au Chancelier, qui s'attendait peut-être à une réaction plus violente de notre part.

Mais, de cette première prise de contact, il ne faut pas conclure à autre chose qu'à une manifestation réciproque de bonne volonté. Le communiqué remis à la presse à l'issue de la réunion des deux délégations n'a, d'ailleurs, fait mention que du « réel désir d'étudier à fond les éléments du problème posé ». On ne saurait mieux dire que si un accord doit sortir de ces délibérations, il sera le fruit d'un ajustement méthodique et laborieux des thèses en présence.

Pour l'instant, la France s'en tient au point de vue qu'elle a toujours défendu chaque fois qu'il a été question des réparations. Nous voulons qu'un solde net nous revienne une fois qu'une compensation aura été établie entre les sommes que l'Allemagne nous doit et celles que nous devons aux Etats-Unis. Nous ne refusons pas, d'ailleurs, d'envisager un système remplaçant le paiement de ce solde par des avantages économiques qui constitueraient pour nous de véritables ressources budgétaires. Le principe une fois admis — et nos délégués n'ont fait aucune difficulté à l'admettre — il resterait à calculer exactement le montant de ces ressources pour que l'opération ne soit pas, pour nous, déficitaire.

Les Allemands se prêteront-ils avec sincérité à ce marché, qui permettrait de concilier notre thèse avec celle de l'annulation des réparations proprement dites ? C'est ce que nous apprendra l'avenir prochain. Mais n'oublions pas qu'à tout mettre au mieux, un règlement de ce genre impliquerait un acte de générosité des Etats-Unis.

R...

L'encaisse-or de la Banque de France est plus forte que le montant des billets

La situation hebdomadaire de la Banque de France, a accusé un nouveau renforcement de l'encaisse-or qui s'est augmentée de 669 millions environ et, d'autre part, une réduction du montant des billets en circulation de 719.187.000 francs. A la suite de cette double modification, le montant de l'encaisse dépasse pour la première fois celui des billets avec un total de 81.643.494.863 fr. contre 81 milliards 018.189.220 pour ces derniers.

Quant aux engagements à vue, ils ont enregistré un fléchissement assez sensible d'une semaine à l'autre, revenant de 27.146.625.007 à 26 milliards 851.482.944.

Les biens d'Alphonse XIII seraient distribués aux pauvres

Madrid, 24 juin. — Le gouvernement espagnol aurait décidé que le ministre de l'Intérieur serait chargé désormais de distribuer aux pauvres, la somme de 21 millions de pesetas, provenant des propriétés ayant appartenu à l'ex-roi.

LETTRE DE BRUXELLES

LES COMPLICATIONS POLITIQUES AUGMENTENT

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

BRUXELLES, 24 JUIN 1932.

La discussion du budget des Sciences et des Arts — qui, en bonne administration, aurait dû être, comme tous les autres budgets, voté avant le 31 décembre 1931 — viendra en discussion vendredi prochain. C'est le moment que les radicaux vont choisir pour tenter de réaliser les décisions du Congrès libéral. Un député radical, élu sur la liste libérale de Bruxelles, à côté de MM. les ministres Hymans, Petitjean et Cocq, annonce, en effet, ce matin, qu'il va poursuivre inlassablement sa tâche, que le vote du Congrès libéral sur la suppression des subsides scolaires est la première revanche de l'enseignement officiel depuis 1879 et qu'il trouve — lui et ses amis radicaux — dans le vote du Congrès, les moyens d'imposer sa volonté aux modérés, qu'il appelle des « ergoteurs ».

Mercredi, les Gauches parlementaires libérales se réuniront, de nouveau, pour examiner la situation. La loi sur l'emploi des langues dans l'enseignement doit encore être votée en seconde lecture. Sur ce point aussi, il y a désaccord entre le premier vote de la Chambre et la conception d'un certain nombre de libéraux qui trouvent que la loi, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, ne garantit pas suffisamment la liberté du père de famille en Flandre. Les libéraux voudraient que l'enseignement libre prît l'engagement de se soumettre à la loi comme l'enseignement public. La prétention est assez étrange de la part d'un parti qui refuse toute aide de l'Etat à l'enseignement libre, mais qui voudrait en même temps que cet enseignement, mis hors la loi, acceptât la loi.

Ainsi les complications se multiplient et mettent le désordre dans l'Etat, au moment où l'Etat devrait être soutenu par l'effort conjugué de tous les citoyens unis. Voilà aujourd'hui que les députés agricoles exigent du Gouvernement des gages pour la solution de leurs desiderata. Du moment qu'un groupe de la majorité impose la guerre des idées au pays, il n'y a pas de raisons, en effet, pour qu'un autre groupe se sacrifie. Mais quand tous les groupes imposeront leurs exigences, c'en sera fini du Gouvernement.

Si les radicaux réalisent leur offensive la semaine prochaine et triomphent, grâce aux votes socialistes et frontistes, MM. les ministres Renkin et Hymans n'auront plus rien à faire à Lausanne, et « la grande aventure » commencera.

S...

Les interpellations sur le chômage à la Chambre

Paris, 24 juin. — La séance est ouverte à 16 h., sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur le chômage.

M. Garchery, député de l'Union prolétarienne de la Seine, développe son interpellation sur les mesures que le Gouvernement entend proposer pour mettre un terme à la situation créée aux différentes categories de locataires, en ce qui concerne la question des loyers.

M. Louis Sellier, député de l'Unité prolétarienne, développe ensuite son interpellation sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour sauver le pays travailleur de la paralysie économique et des misères du chômage. Il fait le procès des pouvoirs publics qui ne savent, prétend-il, remédier à la crise et mettre à la disposition des chômeurs les ressources immenses du pays.

La suite des interpellations sur le chômage est renvoyée à mardi.

Le Président fait connaître la demande d'interpellation dont il a été saisi par M. Prosper Blanc sur la crise de l'élevage.

A mains levées, la Chambre décide de discuter cette interpellation après celles sur le chômage. La séance est levée à 18 h. 50.

Séance mardi à 15 h.

195 MILLIONS D'OR SONT ARRIVÉS A CHERBOURG

Cherbourg, 24 juin. — Le paquebot « Albert-Ballin », venant de New-York, a débarqué 155 barils d'or valant au total environ 195 millions de francs.

LA DÉFENSE AÉRIENNE DU PAS-DE-CALAIS

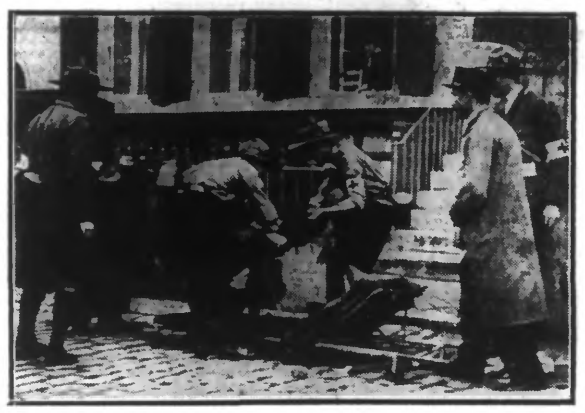

LES BOYS-SCOUTS TRANSPORTANT UN BLESSÉ (Wide World photos.)

Au cours des manœuvres de défense aérienne qui se sont déroulées, mardi et mercredi, dans le Pas-de-Calais, sous la direction de M. le maréchal Pétain, on a beaucoup apprécié la façon avec laquelle les troupes de boys-scouts s'activaient au transport des « blessés ». Notre photographie représente quelques scouts transportant un « blessé ».

M. VON PAPEN DEMANDE " D'ANNULER DÉFINITIVEMENT LA TRAGIQUE FACTURE LAISSÉE PAR LA GUERRE "

Lausanne, 24 juin. — Devant la colonie allemande à Lausanne et la Chambre de commerce allemande et suisse. Le chancelier von Papen a déclaré :

— Il ne faut pas que la conférence se termine par des résolutions qui promettent seulement de donner la paix au monde. Il faut que cette conférence redonne définitivement cette paix à l'univers.

Le message adressé au monde, par le président des Etats-Unis, a prouvé, une fois de plus, avec quel sérieux la grande nation américaine veut aussi s'attaquer aux racines mêmes du mal qui sévit actuellement dans le monde. Nécessairement les propositions lourdes de décision, qui sont formulées par des hommes d'Etat de ce genre, pleinement conscients de leur responsabilité, doivent amener le monde à sortir du cercle vicieux des erreurs de l'après-guerre.

La question de savoir comment nous pouvons sortir de la crise économique mondiale est claire. Il est simple d'y répondre : Il faut se décider à annuler définitivement la tragique facture laissée par la guerre. C'est à cette condition seulement qu'il sera possible de redonner au monde la confiance dont il a besoin pour retrouver son équilibre mental et matériel.

L'entrevue Herriot-von Papen

Lausanne, 24 juin. — Vendredi à 10 heures le chancelier du Reich, M. von Papen, est arrivé au siège de la délégation française ; il a été introduit seul, immédiatement, auprès de M. Edouard Herriot.

L'entretien s'est prolongé au delà de l'heure prévue. Au lieu d'une demi-heure, il a duré 50 minutes. Pendant le dernier quart d'heure, le baron von Neurath, ministre des Affaires étrangères, a été prié de participer à l'entretien.

A 10 h. 55, les deux premiers ministres, allemand et français, ont quitté l'appartement de M. Herriot et se sont rendus dans un grand salon du rez-de-chaussée de l'hôtel où les attendaient leurs délégations au complet. Au centre de la pièce, brillamment éclairée, avait été disposée une table ronde, autour de laquelle ont pris place les premiers ministres et leurs collaborateurs principaux, MM. von Neurath, von Krosigk, ministre des Finances ; Warmbold, ministre du Commerce, du côté allemand ; Germain-Martin, Julien Durand, Pagaron, Georges Bonnet étaient aux côtés de M. Herriot. Les experts et les conseillers allemands et français avaient pris place autour des tables latérales.

Après les présentations, la conférence franco-allemande a commencé.

Le ministre des Finances du Reich tente de démontrer l'incapacité de paiement de son pays

L'entrevue franco-allemande de ce matin marque en elle-même un événement important. Rarement, depuis la paix, des ministres des deux pays, ont eu l'occasion d'échanges de vues aussi complets et aussi objectifs. Au cours de l'entretien particulier que le président du conseil français avait eu avec le chancelier von Papen, les deux chefs de gouvernement en avaient arrêté le plan.

De cette conversation préliminaire, suivant la déclaration de M. Herriot au représentant de l'agence Havas, il faut retenir l'impression d'une volonté d'entente par une intelligence commune des situations. La rencontre, qui a suivi, des deux délégations au complet en présence de leurs experts, s'est déroulée dans le même esprit.

Après les présentations, M. Herriot prononça quelques mots d'introduction auxquels le chancelier allemand répondit avec une égale courtoisie. Puis commença aussitôt une séance de travail. Le ministre des finances du Reich fit un long exposé technique, rempli de chiffres sur la situation économique et financière de son pays.

Manifestement, le groupement allemand a voulu faire la preuve de son incapacité de paiement actuelle. Mais cette démonstration, quoique pleine d'intérêt, ne pouvait apporter aucun élément nouveau dans la négociation, puisque la délégation française a loyalement reconnu, dès l'ouverture de la conférence, que la prolongation du moratoire s'imposait encore pour de longs mois.

Cet après-midi les deux délégations se rencontreront à nouveau et M. Germain-Martin, à son tour, exposera quelle est la situation financière et économique de la France. M. Herriot et le chancelier von Papen devant quitter Lausanne pour le Week-End, les conversations se poursuivront samedi et dimanche, entre experts.

Les ministres français et allemands ne se rencontreront plus qu'au début de la semaine.

Quel serait pour la France le résultat de l'adoption du plan Hoover ?

On souligne que la réduction proposée par le memorandum de M. Hoover, atteindrait non pas 100.000 hommes comme on l'a dit, mais 178.000 sur les effectifs français actuellement évalués à 525.000 hommes.

Pour l'Italie les milices fascistes n'entrent pas en ligne de compte et il y a un écart de 200.000 hommes entre les chiffres légaux et les effectifs réels, en sorte que le plan Hoover, non seulement ne réduirait pas les effectifs italiens réguliers, mais il permettrait de les accroître de quelques dizaines de mille soldats.

M. Jullien explique que pour les armements navals, les propositions Hoover accordent à l'Italie la parité avec la France. Ses bases d'accord franco-italien réduisent la supériorité navale française à 20.000 tonnes environ, tout en nous demandant de sacrifier le tiers de nos sous-marins.

Comme la France doit répartir sa flotte entre l'Atlantique et la Méditerranée où se trouvent toutes les forces italiennes et comme elle possède un vaste empire colonial, sa maigre supériorité devient une infériorité.

Vingt-huit Etats participant à la conférence du désarmement ont fait savoir hier à la délégation américaine qu'ils souscriront à la proposition américaine.

La Commission générale de la conférence examinera le plan américain en séance, mardi ou mercredi.

La Cour d'assises de Mons a condamné à mort les assassins d'une encaisseuse, à Bray

Hier vendredi, la Cour d'assises du Hainaut a rendu son jugement dans l'affaire de l'assassinat de Mme veuve Hottelet, cette encaisseuse de Mons, qui après avoir été assommée, a été jetée dans un puits désaffecté, profond de 46 mètres.

Cette quatrième audience a été consacrée tout d'abord au réquisitoire serré de M. Schmit, procureur du Roi, et aux plaidoiries de Mes Bosser, défenseur de Levêque, Lerat, défenseur des époux Penninckx.

Le jury ayant répondu affirmativement aux 13 questions qui lui furent posées Lévêque et Penninckx, ont été condamnés chacun à la peine de mort, et l'épouse Penninckx à 10 ans de reclusion.

Les accusés sont restés impassibles à la lecture de l'arrêt et il ne s'est produit qu'un léger murmure dans la salle qui était bondée, tandis qu'au dehors la foule encombrait les abords du Palais de justice.

Avant de lever l'audience le président Devos se faisant l'interprete de la Cour et du jury, a tenu à féliciter et à remercier Mes Bosser et Lerat, défenseurs des accusés, qui ont accepté de s'occuper d'une cause particulièrement ardue et difficile.

Les crédits pour les agriculteurs

Paris, 24 juin. — M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, a réuni dans son cabinet les représentants du ministère des Finances, de la Banque de France, de la Caisse nationale de crédit agricole, de l'Union nationale des coopératives agricoles de vente et de transformation du blé, et de l'Association générale des producteurs de blé.

Le ministre a souligné l'importance que présente pour les agriculteurs la possibilité d'obtenir, tant individuellement que pour les organismes de vente collective, les crédits dont ils ont besoin immédiatement après la moisson.

Les représentants de la Caisse nationale de crédit agricole de la Banque de France ont témoigné de l'intérêt qu'ils portent à cette question et fait connaître, avec les efforts déjà réalisés, les modalités d'application qu'ils envisagent pour la campagne prochaine.

En ce qui concerne le financement individuel, l'escompte par les caisses régionales puis par la caisse nationale de crédit agricole des effets ou warrants sera facilité par la caution réciproque de plusieurs producteurs, les uns pour les autres, suivant la formule mise au point par la Caisse nationale.

Les modalités de financement collectif seront améliorées par l'extension des contrats de stockage et de vente progressivement échelonnés, passés entre le ministère de l'Agriculture et les coopératives agricoles. Ces contrats apportent aux organismes prêteurs, la garantie d'un contrôle administratif sur la conservation et la vente des stocks.

La Caisse nationale de crédit agricole, développant son effort précédent, réescomptera les warrants agricoles établis au nom des coopératives, garantis notamment par la valeur du blé.

La Banque de France, d'autre part, dans l'examen des cas particuliers qu'elle poursuivra avec bienveillance, accepte aussi de faire intervenir la valeur du gage constitué par le stock coopératif. Ce stock sera une garantie complémentaire de la signature de la coopérative dans le cas où celle-ci serait jugée insuffisante par rapport à l'importance des crédits demandés.

A ce sujet la Caisse nationale de crédit agricole et la Banque de France ont attiré de nouveau l'attention des gouvernements agricoles sur la nécessité qui s'impose aux coopérateurs de réaliser progressivement l'effort qui permettra de doter leur coopérative d'un capital social suffisant.

Au cours de l'entretien, les avantages du stockage du blé par les coopératives, suivant la formule déjà mise en pratique depuis deux ans, ont été confirmés. Ayant pour objet d'obtenir par l'échelonnement obligatoire des ventes, une meilleure stabilité des prix, sans présenter les risques d'autres formules de stockage mises en pratique dans certains pays, il concilie heureusement l'intérêt du producteur et celui du consommateur.

Les Anciens Combattants français tiennent leur congrès à Bruxelles

Vendredi, à 9 heures, a commencé à Bruxelles, le XIVe Congrès de la Fédération nationale des Associations de mutilés, victimes de la guerre et anciens combattants de France.

Environ trois cents congressistes venus de tous les coins de la France et même de la Tunisie ont été salués par M. Leclercq qui leur a souhaité la bienvenue. M. Granier, président des anciens combattants français, a remercié de l'accueil cordial qui leur a été réservé.

Au bureau se trouvaient MM. Painvin, Mairhojer, Duclos, Delahaye, vice-présidents, et M. Delahoche, secrétaire-général. Parmi les personnalités, citons : le major Ed. L. White, ancien commandeur de l'American Legion et président en exercice, de la Fédération interalliée des anciens combattants ; Mme Angathorovitch, présidente de la section auxiliaire féminine de la F. I. D. A. C. ; M. Stevens, président de l'American Legion ; M. Sedley Peck, président de la section française des anciens combattants américains, et M. Dunning, président de la section parisienne de l'American Legion.

Les travaux des sections continueront samedi matin. Ils sont répartis en quatre groupes :

1° Législation des pensions : ascendants, veuves, orphelins, liquidations, tuberculeux, tribunaux de pension, offices, réformés d'avant-guerre, révision.

2° Reclassement social : emplois réservés, emploi obligatoire, les implacables, le chômage et le licenciement.

3° Mutuelle de retraite : Les assurances sociales. La solidarité combattante. L'assistance publique. Les anciens combattants et la jeunesse. La femme dans la génération de la guerre.

4° Plan international : La sécurité, les réparations, les dettes, la réadaptation des traités ; la situation économique mondiale.

M. Chéron est élu maire de Lisieux

Lisieux, 24 juin. — Le Conseil municipal de Lisieux a élu maire, en remplacement du docteur Lesigne, décédé, M. Henry Chéron, sénateur, président du Conseil général du Calvados.

M. Henry Chéron avait déjà été maire de Lisieux, sa ville natale, à l'âge de 27 ans, et il avait conservé cette fonction pendant quinze ans, jusqu'à son entrée à la Chambre des députés.

L'industrie lainière

Nous poursuivons aujourd'hui la publication de certains éléments du rapport de M. Rives au Conseil national économique, se rapportant à l'industrie lainière.

Nous en avons donné récemment les premiers chapitres et nous nous attacherons plus particulièrement aujourd'hui à l'exposé de la situation de l'industrie lainière française.

Nos lecteurs sont trop avertis des transformations successives de la laine pour que nous leur fassions, ici, un cours sur la question.

Ils savent que jusque vers 1860, l'industrie de la laine cardée avait le pas sur l'industrie de la laine peignée. Mais tout le développement industriel s'est fait au profit de cette dernière. Actuellement, les tissus peignés, sans qu'il soit possible d'indiquer un pourcentage précis, représentent plus des deux tiers de la production totale.

Les trois étapes essentielles de la fabrication qui sont, dans l'ensemble, le peignage, la filature et le tissage, se retrouvent dans la région du Nord qui tient une place prépondérante avec ses centres de Roubaix, Tourcoing et Fourmies.

Roubaix-Tourcoing comptent 2.100 peigneuses, 950.000 broches et 23.000 métiers ; Fourmies, 70 peigneuses, 646.000 broches et 9.400 métiers.

La région du Nord possède environ 80 % pour le peignage, 50 % pour la filature et le tissage mécanique, de l'outillage national.

Les conditionnements de Roubaix-Tourcoing traitent, en moyenne, chaque année, 670.000 quintaux de laine peignée, 200.000 quintaux de fils de laine et 140.000 quintaux de blousses et de laines diverses.

C'est dans la région du Nord, également, que s'est développée le plus, depuis la guerre, l'industrie de la bonneterie de laine.

Dans le Nord, la laine est encore utilisée dans la fabrication de tapis et tapisseries, à Halluin, Lannoy et Roubaix-Tourcoing et dans la fabrication des tissus d'ameublement à Roubaix-Tourcoing, Lannoy et environs.

Analysant plus loin l'organisation de la production, retenons cette remarque du rapporteur que : sans méconnaître l'importance des entreprises intégrées, on peut dire en gros que l'industrie lainière, dans son ensemble, est une industrie divisée et spécialisée, dont les différentes branches sont d'autant plus concentrées qu'elles sont plus éloignées du produit fini.

Le chiffre d'affaires global de l'industrie lainière française se tient entre 18 et 20 milliards, dont le tiers environ correspond aux exportations.

L'industrie lainière occupe en France 200.000 ouvriers, alors que l'ensemble des industries textiles en occupe 933.000.

Les importations de laine et de produits lainiers représentent en valeur 10 % en moyenne du total des importations françaises et les exportations 11 à 12 %.

Le commerce lainier a laissé un solde actif de plus de 300 millions en 1930.

La France possède environ 20 % de l'outillage mondial de peignage et 13 % de cet outillage, tant en filature qu'en tissage. Notre pays qui, par son outillage, ne vient qu'au quatrième rang des pays producteurs, vient au second rang, avec l'Angleterre, pour la consommation de laine brute.

Dans la liste des pays exportateurs, la France vient au second rang, après l'Angleterre.

Après avoir enregistré les modifications dans les conditions de la production dues surtout aux conséquences de la guerre et dans la consommation des produits lainiers très sensible aux variations de la prospérité générale, le rapporteur signale les changements dans l'importance relative des pays exportateurs, depuis la guerre, l'élévation et la multiplication des barrières douanières et des interventions gouvernementales qui ont, dans certains pays, organisé comme une sorte de dumping.

Des conclusions arrêtées par le distingué rapporteur, nous relevons entre autres : l'intérêt direct que présente la réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires; une protection réduite du point de vue douanier ; mise à l'étude de conventions collectives de travail ; les négociants exportateurs devraient être admis au remboursement de la taxe perçue sur les marchandises exportées, à charge de faire la preuve de la vente de celles-ci à l'étranger ; l'exportation est une nécessité vitale pour toutes les branches de l'industrie lainière, elle doit être facilitée par une politique douanière tendant à la réduction ou tout au moins la stabilisation des barrières douanières en évitant de s'attirer des mesures de rétorsion en accordant une protection exagérée à certains produits nationaux, etc., etc.

Nous nous en voudrions de terminer cette étude, sans emprunter encore au rapporteur ces observations particulièrement pertinentes :

« La valeur technique et commerciale des dirigeants d'une industrie est assurément un facteur important de sa prospérité ou de son déclin. Dans l'industrie lainière, la formation et le recrutement des chefs sont principalement familiaux. La plupart des entreprises de quelque envergure ont bien dû abandonner la forme des exploitations individuelles ou en nom collectif pour prendre celle de sociétés anonymes ou à responsabilité limitée. Et en fait, sous les nouvelles formes juridiques, ce sont toujours des sociétés de famille.

» Le cas est fréquent dans tous les centres lainiers français, de familles voyées depuis plusieurs centaines d'années au négoce et à l'industrie de la laine. Ainsi s'est accumulée et se transmet une longue expérience particulièrement utile dans une industrie difficile. Les échecs souvent essuyés par les industries lainières établies dans des pays neufs à qui ces traditions faisaient défaut, comme la durée et le succès persistant des affaires les plus anciennes, témoignent de la réelle valeur de cet actif impondérable. A un autre point de vue, la durée familiale s'accompagne souvent de l'accumulation des capitaux. Le fait enfin que les familles lainières, surtout dans le Nord, sont en général très nombreuses, prévient, au moins en partie, les inconvénients d'une dévolution automatique, en faisant jouer le choix et une certaine compétition dans le cadre familial même. »

La démolition des abris de guerre à Gheluwe

On est occupé de démolir les derniers abris allemands dans le village de Gheluwe, près de Menin. Ce travail n'est guère facile et est même dangereux.

La photographie que nous publions ci-dessus représente ce qui reste d'un des plus grands abris après qu'on l'eut fait sauter avec une charge d'environ 100 kilos de dynamite. Cet abri, qui avait un volume d'environ 500 mètres cubes, se trouvait sur le Pekhock de Gheluwe.

DANS LES DÉCOMBRES DE L'ABRI APRÈS L'EXPLOSION

Albert Delannoy, l'auteur du drame de la rue de France, à Roubaix est condamné à dix ans de travaux forcés

La dernière audience de la Cour d'assises de la Flandre occidentale, à Bruges, qui avait à juger Albert Delannoy qui, le 28 novembre dernier, avait tenté de tuer à coups de marteau, son ex-amie Blanche Brassaert, dans le garni qui fut leur logement commun, 123 de la rue de France à Roubaix, a été consacrée au réquisitoire, à la plaidoirie et au verdict.

M. le substitut De Wilde, qui occupe le siège du ministère public, dans un éloquent réquisitoire, s'attache surtout à souligner le véritable caractère de l'accusé, qui est un être brutal, ne travaillant que rarement, vivant aux crochets de son amie.

Celle-ci, Blanche Brassaert, fut toujours une ouvrière courageuse, sur la couduite de laquelle tous les témoignages furent favorables.

L'avocat général souligne encore que toutes les dépositions de Delannoy ont été refutées par les différents témoins qui passèrent à la barre.

Abordant la question de la préméditation, il souligne qu'elle est nettement établie, car tout avait été minutieusement arrangé; l'accusé n'arrêtant d'ailleur de frapper que quand il crut que sa victime avait cessé de respirer. Pour toutes ces raisons, il demande au jury d'apporter une réponse affirmative aux questions qui lui seront posées.

Me Goemaere, du barreau de Courtrai, qui assume la défense, se lève à son tour. Il s'attache à présenter son client sous un meilleur jour que ne le fit l'organe du ministère public. Delannoy n'a jamais eu, dit-il, une mauvaise conduite, tandis que la victime ne fut pas sans reproche. La raison du drame, il faut la chercher, selon lui, dans la rupture qui avait exaspéré Delannoy. C'est dans un moment de colère, d'égarement motivé par la perte de [illegible]

Le plus grand hydravion militaire anglais

(Photo Keystone.)

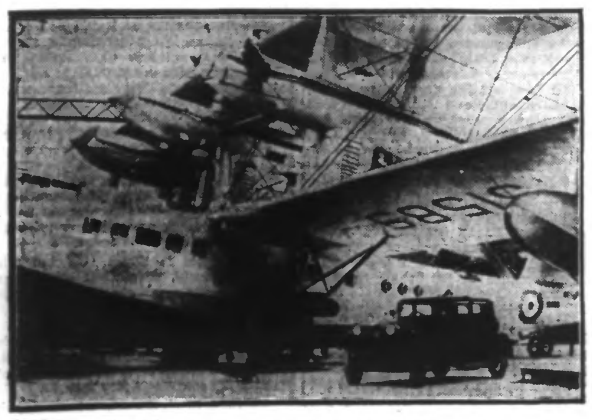

La « Royal Air Force » britannique vient de terminer, à Rochester, un hydravion militaire pesant 33 tonnes, avec une envergure d'ailes de 45 mètres, et qui est deux fois plus grand que le plus grand hydravion existant actuellement. L'oiseau géant emportera 15 hommes d'équipage et aura un rayon d'action supérieur à 2.900 kilomètres. Il est mû par six moteurs à doubles hélices.

VOYEZ UNE AUTOMOBILE DE FORTE TAILLE À CÔTÉ DE CE GIGANTESQUE HYDRAVION.